



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 23 Mars 2017

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS,
Chancelier des universités**

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur
Académique des Services de l'Education Nationale
de la Somme,
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques,
Mesdames et Messieurs les chefs de service
Mesdames et Messieurs.

Rectorat

Secrétariat Général
J-JV/DR

Dossier suivi par
Catherine. BELLET-LEMOINE
Secrétaire Générale de l'Académie Adjointe

Tél. : 03 22 82 39.96
Fax. : 03 22 92.82.12
Mél. : ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : Création de deux services inter-académiques au 1^{er} septembre 2017.

Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 dispose que « le recteur de région académique arrête, après avis du comité régional académique, un schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies dans le cadre des compétences définies aux articles R. 222-3-2 et R. 222-3-3 ».

Le schéma cible de mutualisation repose sur l'observation des forces, des organisations et ressources disponibles des deux académies. Ainsi, les mutualisations identifiées permettent de tirer avantage d'une organisation jugée plus performante ou d'une expertise davantage développée.

Les deux recteurs ont présenté à la Ministre en juillet 2016 un schéma cible de mutualisations qui a été approuvé en octobre dernier par la feuille de route signée au recteur de la région académique.

Le service inter-académique des concours ATSS :

En septembre 2017, un service inter-académique mono-site, dont le siège est implanté sur l'académie d'Amiens, est mis en place pour l'organisation des concours ATSS déconcentrés avec une prise en charge en complète autonomie. 5 emplois sont transférés de l'académie de Lille sur l'académie d'Amiens.

L'actuel bureau des concours (6 gestionnaires et un chef de bureau) sera scindé en un bureau des concours enseignants (4 gestionnaires et un chef de bureau) d'une part et le service inter-académique des concours ATSS (6 gestionnaires et un chef de bureau) d'autre part.

Des fiches de poste mentionnant la dimension régionale des missions sont rédigées pour les postes à pourvoir au sein du service inter-académique. Les responsabilités seront partagées par domaine administratif de gestion et par périmètre géographique pour garantir aux recteurs la continuité du fonctionnement.

Le service inter-académique organise le concours pour les deux académies mais, dans ce cadre, les concours restent académiques quant à l'affectation des admis : il existera pour chacune des académies une liste principale et une liste complémentaire mais elles ne seront pas fongibles.

Le service inter-académique immobilier :

La création d'une seule région sur le périmètre des deux académies induit la nécessité d'un interlocuteur unique pour les sujets en relation avec la préfecture de région, la Région, les directions régionales de l'Etat.

Toutefois, le sujet continue de demander une proximité géographique des services départementaux, des établissements universitaires comme des sites académiques (connaissance des interlocuteurs, participation aux réunions, connaissance des sites, présence aux réunions de chantier...).

En septembre 2017, un service inter-académique bi-site Lille-Amiens est créé et rattaché au recteur de l'académie de Lille. L'implantation sur chaque site académique permet d'assurer une gestion de proximité pour le suivi des bâtiments et chantiers et un appui réactif en termes de conseil auprès de chaque recteur. Un portefeuille de sites à suivre est défini pour chaque ingénieur « chargé d'opérations ». 3 emplois seront transférés de l'académie de Lille vers l'académie d'Amiens, et un personnel administratif sera mis à disposition de l'académie de Lille par celle d'Amiens.

Des personnels seront, par ailleurs, spécialisés soit dans le suivi comptable et financier, soit dans le foncier, soit dans le suivi des conventions, soit dans la passation des marchés, pour l'ensemble des opérations en région académique. Cette spécialisation est destinée à renforcer la professionnalisation sur des dossiers très techniques.



Valérie CABUIL